

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 30/10/2023

**OBJET : Aliénation d'une partie du chemin rural, sans dénomination, situé « Les Bassieux » à une personne privée après enquête publique – fixation des conditions - autorisation de signer l'acte de vente – Modification de la délibération n° 117/2023 du 17 juillet 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 27**

**Date convocation 24/10/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés

Linda BEGGUI

Alexis VERMOREL

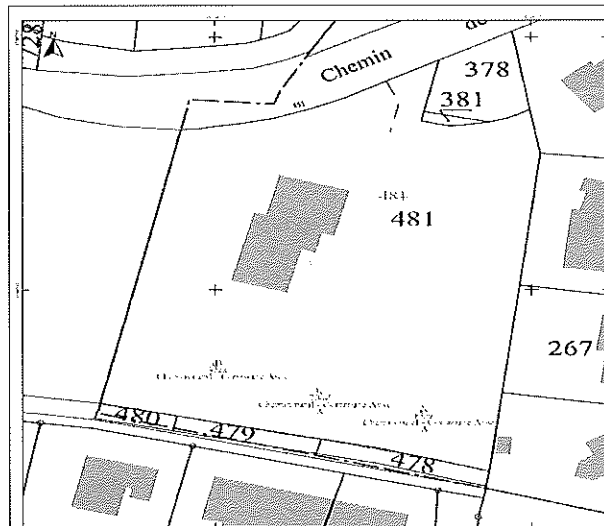
Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc LAFOND expose que suite au passage du géomètre et afin de dresser le procès-verbal de délimitation, les surfaces cédées ont été ajustées et de ce fait le prix de vente a été recalculé.

Il est proposé le calcul suivant pour les parcelles issues du chemin rural :

- Pour les parcelles situées en zone U
  - AI 478 pour 82 m<sup>2</sup>
  - AI 479 pour 70 m<sup>2</sup>
  - AI 480 pour 37 m<sup>2</sup>Soit 189 m<sup>2</sup> x 150 € = **28.350 €**
  
- Pour la parcelle située en zone A
  - AI 845 pour 39 m<sup>2</sup> x 2,50 € = **97,50 €**



Par ailleurs, depuis la délibération du mois de juillet, l'acquéreur de ces terrains a changé, à savoir qu'il s'agit désormais de la société MEDATI VALORISATION représentée par Mr BALDASSO Melvine.

Les autres conditions de la délibération restent inchangées.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des membres présents**

**1°) APPROUVE** les modifications ci-dessus

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire  
Daniel POMERET

Le secrétaire